Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528005-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

5-Demande de subvention Programme de Solidarité Territoriale pour le programme de voirie

Par courrier en date du 10 avril, le conseil départemental nous informe de la ré-activation du Programme de Solidarité Territoriale à compter du 1er juillet 2026, à un taux de 30% pour la commune de CRUGUEL
Les travaux de voirie y sont éligibles
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de solliciter le programme de solidarité Territoriale pour financer le programme de voirie 2026 estimé à un montant de 120 257.83 € HT, et donnent tout pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette délibération

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS

